N°60 MARS 2014

Moulézan Infos

Blog mairie: http://blog-mairiemoulezan.com
Courriel mairie: mairiemoulezan@wanadoo.fr

Le mot du maire

Mon mandat se termine avec ce mois de mars. 60 numéros de « Moulézan Infos » l'ont jalonné, comme ils ont jalonné la vie du village pendant 6 années.
Comme vous le savez, je souhaite continuer à être votre maire entouré d'une équipe de 14 Moulézanaises et Moulézanais que j'ai choisis pour leur somme d'expériences, leur représentativité et leur complémentarité. Vous connaitrez leurs noms et les lignes de notre programme ces jours-ci.
Dans quelques jours, vous serez appelés à aller voter. Exercer son droit de vote aux élections municipales, c'est faire entendre sa voix et contribuer ainsi à la vie démocratique de sa communauté. Cette échéance électorale est importante. Ce « Moulézan Infos » devrait répondre à vos dernières interrogations concernant les modalités de cette élection, même si les dernières réformes n'apportent pas de grosses modifications pour les communes de moins de 1000 habitants.
Les Français sont attachés à leur commune, petite ou grande, rurale ou urbaine, et leur intérêt pour les élections municipales est certainement un signe de bonne santé civique. **La politique comme étant le service concret du bien collectif est d'abord municipal.** De tous les mandats électifs, c'est le maire qui dispose du plus grand pouvoir pour résoudre, au plus près de la réalité quotidienne, les problèmes des habitants de sa commune. Certes, cette dernière n'a pas toujours la capacité de réduire toutes les misères ou d'assurer la prospérité de tous, mais son rôle est capital pour créer d'abord les conditions élémentaires du bien-vivre ensemble et pour construire une société fraternelle. Autrement dit, elle doit délivrer, par ses initiatives, ses services et l'exemple de ses dirigeants, **le sens du bien commun**. Elle doit faire comprendre à chacun qu'il est utile à la collectivité et que la collectivité compte sur lui. C'est pour cette raison que la collectivité a également des devoirs: Non pas celui de veiller à satisfaire une clientèle, et à fortiori une majorité de la population contre une minorité, mais de permettre à chacun d'exercer ses droits et ses devoirs en son sein, nul ne pouvant prétendre vivre comme si les autres n'existaient pas.
Aujourd'hui, à mon sens, l'un des plus grands dangers pour nos villages vient de l'obstination bureaucratique à vouloir éliminer les petites communes et de les regrouper en réduisant ainsi ces toutes premières cellules de la vie politique. Elles sont le plus souvent un lieu, une mémoire, une fraternité étroitement liés. L'expérience prouve que toutes les tentatives de regroupement de communes, supposées rationaliser l'organisation publique sur un modèle économique, n'ont fait, en général, qu'augmenter les coûts et les défaut de la bureaucratie. Ce n'est pas en remplaçant la politique (au sens noble du terme, c'est-à-dire le service du bien collectif) par l'administration, le civisme par la technique, la simplicité par l'uniformisation que les problèmes seront résolus.
Restons attentifs à toutes les propositions (On commence à les entendre et elles font leur chemin…) qui consisteraient à effacer tout sens de la communauté, tout sentiment d'appartenance, éléments essentiels de la construction de l'esprit civique. Le meilleur moyen de montrer notre attachement à notre commune et à la notion même de cette cellule démocratique est de participer en grand nombre à l'élection municipale. C'est ce qui se passera le 23 mars à Moulézan, j'en suis sûr.

Bien à vous, Pierre Lucchini

Petite histoire du droit de vote

Le mouvement révolutionnaire qui éclate en février 1848 met fin à la monarchie de Juillet et institue la Seconde République. Le suffrage universel masculin est alors adopté par le décret du 5 mars 1848 et ne sera plus remis en cause (Auparavant, le suffrage était censitaire. Seuls les hommes de trente ans payant une contribution directe de 200 francs avaient le droit de vote). Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. Le droit d'être élu est accordé à tous les électeurs de plus de 25 ans. Le vote devient secret.
L'ordonnance du 21 avril 1944 donne aux femmes de plus de 21 ans le droit de vote et rend ainsi le droit de suffrage réellement universel. **Les femmes votent pour la première fois aux élections municipales de mars 1945.**
Pendant longtemps, le droit de vote avait été refusé aux femmes en raison d'arguments misogynes : les femmes seraient faites pour être des mères et de bonnes épouses, ce qui ne serait pas compatible avec l'exercice du droit de vote ou d'un mandat politique. Par ailleurs, certains hommes politiques redoutaient l'influence qu'aurait pu avoir l'Église sur le vote des femmes. La Première guerre mondiale et l'apparition des suffragettes a fait progressivement évoluer le débat.
Le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing abaisse, par la loi du 5 juillet 1974, l'âge de l'obtention du droit de vote à 18 ans au lieu de 21 ans.

Dans ce numéro :

Le mot du maire	1
Dictons de mars	1
Petite histoire du droit de vote	1
Cinéma et spectacles en mars	2
Bloc notes	2
La cave primée	2
Les championnes de Moulézan	2
Ludothèque	2
Énigme du mois	3
Élections municipales. Les questions	3
Annuaire	4
Échange de savoirs	4
Temps Libre	4

Dictons de mars

- Si mars commence en courroux, il finira tout doux, tout doux
- Le beau temps de mars se paie en avril.
- Quand en mars il pleut, sois heureux tant que tu peux.
- Quand mars bien mouillé sera, beaucoup de fruits cueilleras.
- Si pour Notre-Dame (25) le coucou n'a pas chanté, il est tué ou bâillonné .
- Veux-tu oignons, seigle, petits pois? Sème-les vers la Saint-Benoît (21)
- A la saint-Benjamin (30), le mauvais temps prend fin .

Cinéma itinérant en mars

Minuscule (3D): A partir de 3 ans. Dans une paisible forêt, les reliefs d'un pique-nique déclenchent une guerre entre deux bandes rivales de fourmis convoitant le même butin: une boîte de sucres !
Foyer de Saint Génies le mercredi 5 mars à 18h30.

Bilbo le hobbit-2°partie (3D): Les aventures de Bilbon Sacquet, paisible hobbit, qui sera entraîné par le magicien Gandalf pour récupérer le trésor détenu par le dragon Smaug.
Foyer de Moulézan le mercredi 12 mars à 18h30.

12 years a slave: A partir de 10 ans. Les États-Unis, quelques années avant la guerre de Sécession. L'incroyable histoire d'un homme libre devenu esclave.
Foyer de Saint Bauzely le samedi 22 mars à 20h30.

Mea culpa: Flics sur Toulon, Simon et Franck fêtent la fin d'une mission. De retour vers chez eux, ils percutent une voiture. Bilan : deux victimes dont un enfant….
Foyer de Mauressargues le samedi 29 mars 2014 à 20h30.

Tarif unique: 4 euros/personne (5€ pour le film en 3D)

Spectacles en mars

Les amazones: L'histoire est celle de trois femmes entre deux âges, des amies de toujours, plus ou moins ballottées par la vie, qui trouvent refuge chez l'une d'entre elles. Leur nouvelle existence joyeuse et paisible s'accommode sans heurt de la présence d'un homosexuel jusqu'à l'arrivée d'un jeune homme.
Samedi 8 mars 2014 à 21h au foyer de Mauressargues.

Bon voyage: Spectacle chanté et dansé… Un merveilleux voyage aux 4 coins du monde.
Samedi 15 mars 2014 à 21h Foyer de Saint-Génies.

Gospel Jazz: Servie par une voix exceptionnelle, une voix chaude, profonde, sensuelle, qui n'a rien à envier aux grandes dames du jazz, par une présence scénique ainsi que par une musique teintée de jazz, de gospel et de ses racines malgaches, la voix envoute le public à chacune de ses apparitions.
Église de Parignargues vendredi 21 mars 2014 à 21h.

Ou est passée Zoé?: Zoé a disparu et Mica la cherche partout ! Une vraie catastrophe ! Monsieur Loyal, avec l'aide des spectateurs, va mener son enquête, réunir son monde et partir à la recherche de Zoé.
Dimanche 6 avril au foyer de Saint Bauzely à 17h.

Tarif unique: 3 euros/personne (Gratuit pour les scolaires et les étu-

La Roulotte s'arrête à Moulézan

La ludothèque itinérante s'installera dans le foyer du 2 au 5 avril prochain. Elle sera ouverte au public:

- Mardi de 16h à 18h45
- Mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h45
- Jeudi de 10h à 12h et de 16h à 18h45
- Vendredi de 16h à 18h45

La ludothèque a pour but de promouvoir l'activité ludique et de faire partager le plaisir de jouer. Centrée sur le jeu et le jouet, elle a pour mission de favoriser le jeu libre et de valoriser le patrimoine ludique… **pour tous et à tout âge !**

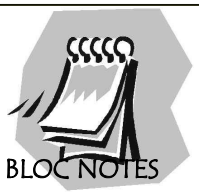

✓**Distribution des sacs poubelle**s: 3,4 et 5 mars.
✓**Nettoyage des rues du village:** Vendredi 7 mars.
✓**Cinéma:** Mercredi 12 mars à 18h30. Un bon film pour les enfants: Bilbo le hobbit 2.
✓**Bibliobus:** Mercredi 12 mars.
✓**Élections municipales 1er tour:** Dimanche 23 mars. Venez voter !
✓**Goûter club du 3ème âge au foyer:** Mercredi 26 mars AM.
✓**Ludothèque au foyer**: Du 2 au 5 avril.

La cave de Moulézan primée

Le 22 février 2014 la SCA « Les Coteaux de la Courme » a participé au 50ème concours général agricole à Paris, dans le cadre de la Foire de Paris.
Tous les vins de France y sont représenté et la compétition est intense. Cette année encore, trois vins ont été primés:

- Le Bois d'Eleins Rosé 2013 reçoit la médaille d'argent (AOP Languedoc)
- Le Cabernet-Merlot boisé 2013 reçoit la médaille d'argent (Gamme or série).
- Le Cinsault Rosé 2013 reçoit la médaille de bronze (Gamme or série).

Ces résultats montrent la qualité du vignoble et des produits élaborés et sont la reconnaissance d'un véritable savoir-faire local.
Venez découvrir et déguster ces vins exceptionnels au caveau de Crespian.

Les championnes de Moulézan

Rock et disciplines associées:
Noémie De Roland (15 ans) s'est classée première au championnat départemental du Gard 2014 le 11 janvier.
Le 1er février, elle a remporté le Grand Prix de France à Sophia Antipolis.
Karaté:
Duranton Camille (Minime) a été classé 3ème au Championnat de Ligue Kata individuel le 2 février 2014.

Bravo et félicitations à ces deux jeunes filles du village !

Dans la nuit du samedi 29 mars 2014 au dimanche 30 mars 2014, vous avancerez vos horloges d'une heure. À 2h, il sera donc 3h.
Vous dormirez une heure de moins...

Réponse de l'énigme de février: Rien.
Rien n'est mieux que Dieu. Rien n'est pire que le diable. Les pauvres n'ont rien. Les riches ont besoin de rien. Si on mange rien, on meurt.

Énigme du mois: Un maire a été élu parmi 4 candidats au cours d'une élection où 6217 personnes ont voté (aucun bulletin blanc). Il a eu 25 voix de plus que le deuxième, 40 de plus que le troisième et 70 de plus que le quatrième. Combien de voix le maire a-t-il obtenu ?
Comme d'habitude, la réponse est à communiquer de vive voix à la mairie.

Spécial élections municipales… Les questions que vous pouvez vous poser...

Avec quels documents dois-je venir pour voter ?
Ma carte d'électeur et depuis cette année une carte d'identité (CI, permis, …) avec photo.

Quels sont les horaires du bureau de vote ?
Le bureau sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Pour qui peut-on voter ?
Uniquement pour les candidats qui se sont déclarés en Préfecture et dont les noms sont affichés dans le bureau de vote.

Quel cheminement dois-je suivre dans le bureau de vote ?
-Je présente mes cartes d'électeur et d'identité à l'entrée afin de vérifier mon inscription sur la liste électorale.
-Je prends une enveloppe ainsi que les bulletins des candidats déclarés.
-Je passe dans l'isoloir pour insérer le bulletin choisi dans l'enveloppe.
-Je me présente à la table de vote. J'insère mon bulletin dans l'urne et je signe sur la liste électorale en face de mon nom.
-Je récupère mes cartes.

Si une liste est proposée, puis-je rayer des noms ? Puis-je ajouter des noms sans en rayer ? Puis-je ajouter des noms à la place de ceux que j'ai rayés ?
Il est possible de rayer des noms, d'ajouter ou de remplacer des noms, mais uniquement par d'autres noms de candidats déclarés.
Si un bulletin comporte des noms de candidats non déclarés, seuls les noms des candidats déclarés seront comptabilisés.

Pour être élu au 1er tour de scrutin (le 23 mars) quel suffrage faut-il ?
Individuellement, il faut avoir la majorité absolue des suffrages exprimés, soit 50% des voix plus une voix. Il faut aussi que le nombre de suffrages soit au moins égal au quart des électeurs inscrits sur la liste électorale.

Comment est désigné le maire et quand ?
Les conseillers municipaux élisent le maire lors du premier conseil municipal qui se tient obligatoirement avant le dimanche qui suit l'élection. La séance est publique.

Pour être élu au 2ème tour (le 30 mars)?
Il faut avoir la majorité relative.

Comment sont désignés les adjoints et quand ?
A la suite de l'élection du maire, les conseillers municipaux procèdent à l'élection des adjoints

Combien de conseillers municipaux siègeront à la Communauté de Communes Leins-Gardonnenque ?
Deux. Le maire et le 1er adjoint seront automatiquement les représentants de la commune.

Quand sont publiés les résultats ?
Aussitôt le dépouillement terminé, les résultats sont affichés sur les portes de la mairie.

Qui procède au dépouillement à la fermeture du bureau de vote ?
Les scrutateurs qui sont des électeurs de la commune désignés par le bureau de vote (Président + 2 assesseurs + 1 secrétaire)

Est-il possible de voter par procuration ?
Oui. Dans ce cas, je fais établir une procuration en gendarmerie. La personne qui votera à ma place doit être inscrite sur la liste électorale.

Pour résumer….

Durant le premier tour de l'élection

L'électeur peut barrer ou écrire des noms sur les listes candidates. Il peut placer plusieurs listes dans son enveloppe. C'est pour cela qu'on parle de scrutin plurinominal avec panachage autorisé. Les voix sont ensuite décomptées **par candidats. L'essentiel est que le nombre de candidats inscrits sur le bulletin ne dépasse pas 15.**

Le vote n'est pas comptabilisé pour un candidat si :

L'orthographe de son nom ne permet pas de l'identifier clairement. Son nom vient en complément du nombre de places au conseil municipal (Plus de 15 noms sont inscrits sur le bulletin et le sien apparait après le 15ème nom). Son nom ne fait pas partie de la liste des candidats inscrits en Préfecture.

Pour l'emporter dès le premier tour, un candidat doit récolter :

La majorité absolue des voix (la moitié des voix + une voix). Plus de 25% des électeurs inscrits doivent avoir voté pour lui. Les candidats qui ont obtenu une majorité absolue se voient attribuer un siège au conseil municipal. Si tous les sièges n'ont pas été attribués, un second tour est organisé.

Annuaire, artisans, renseignements utiles

Mairie	**04 66 77 87 94**
Poste Moulézan	04 66 77 66 21
Poste Lédignan	04 66 56 98 50
Café de la poste	04 66 77 89 21
Épicerie	04 66 77 87 42
Boulangerie « La Gourmandine »	04 66 77 52 65
ML Immobilier	04 66 80 96 40
Maçon A. Malek	06 68 66 68 25
Maçon R. Ortiz	04 66 35 14 37
Plombier Petit	06 61 94 05 09
Clim. Plomb. Pécheral	06 37 71 18 50
Bois chauffage N. Lopez	06 65 37 68 14
École Moulézan	04 66 77 86 22
Collège de la Gardonnenque	04 66 83 30 60
Déchetterie St Bénezet	04 66 56 58 30
	Ou 06 79 89 13 19
Communauté des communes	
Lens-Gardonnenque	04 66 63 00 80
Pompiers	04 66 83 40 58 ou 18
Gendarmerie St Mamert	04 66 81 10 33
Samu:	15
Bus STDG	04 66 29 27 29
Crèches-Halte Garderies	
St Génies	04 66 81 62 55
Parignargues	04 66 63 24 04
Moulézan	04 66 93 64 22
Garderie scolaire Moulézan	**04 66 53 07 21**
Centre Médical St-Mamert	04 66 81 18 96
Centre Hospitalier de Nîmes	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons	04 91 75 25 25
Météo France (Gard)	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard	04 66 36 40 40
Fourrière SPA	06 83 81 62 08

Mairie:
Ouverture au public: Lundi de 09h à 12h et 14h à 18h - Mardi de 9h à 12h - Mercredi de 8h à 12h - Vendredi de 8h à 12h
Le maire est présent en mairie ces jours là, et le jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h.
Il peut vous recevoir en permanence sur rendez-vous (Téléphoner à la mairie).

Bibliothèque:
Mardi de 16h30 à 18h00 (Prêt gratuit)

Déchetterie:
Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi
de 10h à 12h et de 14h à 18h
Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

Agence Postale Communale:
Du lundi au vendredi: de 9h30 à 12h
Samedi: de 8h30 à 12h

Le prochain ramassage des encombrants par les cantonniers aura lieu **le jeudi 6 mars 2014**. Déposez les devant votre habitation **avant 8h00**.
Inscription impérative à la mairie (téléphone).

Si vous n'avez pu, pour une raison valable, récupérer vos sacs poubelles, adressez-vous à la mairie.

Si vous constatez un problème dans votre quartier n'hésitez pas et ne tardez pas à prévenir la mairie qui s'efforcera d'y remédier le plus rapidement possible: Sacs poubelles non ramassés, réseaux détériorés, éclairage public défectueux, containers bouteilles ou papiers pleins, chien ou chat errant, etc...

N'OUBLIEZ PAS…….
Lundi et vendredi matin: les sacs noirs.
Mercredi matin: les sacs bleus.

Carnet

Rien à signaler en février.

La Section « Échange de savoirs » organise son Premier salon de la broderie et des arts créatifs **du 4 au 6 avril 2014 au Foyer/Mairie de ST GÉNIES DE MALGOIRES.**
L'ouverture du salon au public s'effectuera le vendredi 4 avril de 14h à18h et le samedi 5 et dimanche 6 avril de 10h à 18h.
Renseignements auprès de la Présidente : Monique au 06 86 89 36 80 ou asso.temps.libre@mouvement-rural.org
Objectifs: Apprendre /Communiquer / Partager / créer du lien social entre les générations en toute convivialité.
Réalisations 2012: Les participants choisissent une ou plusieurs activités parmi tout ce qui est proposé : mosaïque, point de croix, vannerie, carte en 3 D, vitrail. Les réalisations sont valorisées lors de la foire artisanale (1er week end de mai) et lors du marché de Noël.
Cela permet également au groupe de se faire connaître, rencontrer de nouvelles personnes et encourager de nouvelles adhésions.

Connaissez-vous « TEMPS LIBRE » ?

Temps Libre tente de répondre aux besoins et attentes exprimés par les familles du territoire de la Communauté de Commune de Leins Gardonnenque.
L'association se donne pour objectifs d'être un élément d'animation et de développement rural en encourageant l'éveil à la culture, au sport, aux loisirs mais surtout en tentant de maintenir et de renforcer le lien social, dans un monde qui se fait de plus en plus individualiste.
L'association œuvre pour « renforcer la solidarité des habitants, l'esprit de compréhension mutuelle et d'entraide ».
Contact: 18, Rue du 19 Mars 1962
30190 - St Geniès de Malgoirès
Tel Fax : 04 66 63 14 36
Courriel : tempslibrestgenies@wanadoo.fr
www.temps-libre.org